

## **Convention de mise à disposition de l'hébergement de la Pause Sciecquoise**

Entre

la commune de Sciecq, représentée par Monsieur BEAUDIC Jean-Michel, agissant en qualité de Maire, d'une part, et M. ....d'autre part, il a été convenu ce qui suit.

**Mise à disposition de l'hébergement de la Pause Sciecquoise de la commune de Sciecq comprenant :**

- une entrée,
- un réfrigérateur et un placard,
- une salle d'eau (2 douches, un WC, un lavabo fermé et un lavabo ouvert)
- **indiquer le nombre de chambres ou gîte complet**

**Conditions générales :**

La présente mise à disposition commencera à partir du samedi ..... à 18h00 pour se terminer le dimanche ..... à 10h00.

Il est convenu que la remise des clés et l'état des lieux d'entrée se feront le vendredi ..... à 10h00. La restitution des clefs et l'état des lieux de sortie se feront le lundi ..... à 10h00.

Pendant l'utilisation de locaux en cas de problème veuillez contacter la personne d'astreinte au 06 12 68 41 76.

Les locaux devront être rendus rangés et propres.

Les draps ne sont pas fournis dans la location. Des kits d'alèses jetables seront mis à disposition.

Le locataire s'engage à respecter strictement le règlement de location qui lui sera remis en main propre ou dont il prendra connaissance sur le site de la mairie de SCIECQ (sciecq.fr).

En aucun cas la commune ne sera tenue responsable des accidents qui pourraient survenir du fait des utilisateurs ou des activités pratiquées durant la mise à disposition.

**Conditions particulières :**

Le tarif de la location est de    €. Le forfait optionnel ménage\* est de    €.

**Le montant total de la mise à disposition est de    €.**

Le montant de la caution est de 500 €

La taxe de séjour est de 0.65 € /personne soit    €.

Le règlement (par Payfip ou par chèque) et le chèque de caution\*, l'attestation d'assurance responsabilité civile et la présente convention signée devront être remis au plus tard au moment de l'état des lieux d'entrée.

Les locaux devront être rendus rangés et propres. Dans le cas contraire des heures de ménage seront facturées sur la base du forfait optionnel de 30 € par chambre.

*\*L'option ménage ne dispense pas le locataire de rendre le gîte dans un bon état de propreté. Dans le cas contraire, la municipalité se réserve le droit de retenir un forfait ménage sur le montant de la caution.*

*\*établis à l'ordre du Trésor Public*

Fait en deux exemplaires

à Sciecq le.....

Le locataire,

Noémie GORIN,  
Secrétaire de mairie